

**M. Atkey:** Le ministre des Transports est-il prêt à honorer la promesse que son prédécesseur, le député de Burin-Burgeo, a faite à la Chambre le 18 avril dernier, comme quoi toute la documentation et tous les rapports intéressants les expropriations dans la région de Pickering ont été rendus publics et que les gens qui s'opposaient aux expropriations ne seront pas à l'avenir pris par surprise du fait de nouveaux documents qui n'avaient pas paru auparavant? Je pourrais ajouter que cette promesse...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le député se lance maintenant dans un discours. Il devrait poser sa question aussi brièvement que possible. Le ministre pourrait peut-être y répondre en ce moment.

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, si mon prédécesseur a fait une promesse il va sans dire que je la respecterai, mais je veux pouvoir vérifier.

**M. Nowlan:** Oh, il veut vérifier ce que vous dites, Don!

**L'hon. M. Jamieson:** Ne le feriez-vous pas?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Atkey:** En rendant leur décision sur la nécessité d'un second aéroport et du demi-milliard de dollars nécessaire à son aménagement, le ministre et le cabinet envisagent-ils d'autres besoins sociaux dans la métropole de Toronto tels de l'aide accrue du gouvernement fédéral à l'habitation, au transport public ou la conservation de la ceinture de verdure et des meilleures terres agricoles?

#### PICKERING—LES DÉPUTÉS DE LA RÉGION DE TORONTO ET LE PROJET D'AMÉNAGEMENT

**M. John Gilbert (Broadview):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre des Transports s'il compte informer les députés de la région de Toronto de la décision prise à l'égard de l'aéroport proposé afin de leur permettre de présenter des instances?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, l'ancien ministre des Transports et le premier ministre ont nettement fait comprendre, je pense, que le gouvernement se propose de donner non seulement aux députés mais aussi au grand public de la région de Toronto l'occasion de présenter des instances à l'égard du nouvel aéroport, des nouvelles installations et de la façon d'aménager les transports dans la région.

#### MOUNT HOPE (ONT.)—LE PROJET D'AGRANDISSEMENT

**M. Bill Kempling (Hamilton-Wentworth):** Monsieur l'Orateur, compte tenu de l'incertitude qui continue de régner en ce qui a trait à l'expansion des installations à l'aéroport de Hamilton (Ontario), le ministre voudrait-il informer la Chambre en termes aussi clairs que possibles si ledit projet sera entrepris au printemps de 1973?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà déclaré, je pense, que l'aéroport de Port Hope allait être agrandi. Si c'est ce à quoi pense le député, je puis lui dire que nous avons décidé d'aller de l'avant.

#### Questions orales

#### LA RÉDUCTION DU BRUIT DES AVIONS

**M. Don Blenkarn (Peel-Sud):** Voici une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Indépendamment de ce qui se fera à Pickering, le ministre des Transports et le gouvernement sont-ils disposés à prendre des mesures immédiates pour réduire le bruit des avions, en obligeant les lignes aériennes à remplacer les moteurs bruyants par les modèles plus silencieux qu'on est en train de mettre au point?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Je doute qu'il s'agisse d'une question supplémentaire, mais puisque le député l'a déjà posée, le ministre peut répondre, après quoi le député de York-Sud aura la parole.

\* \* \*

#### LES POSTES

#### LE DIFFÉREND OUVRIER—LA RECOMMANDATION DU CONCILIATEUR QUANT À LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes ou au président du Conseil du Trésor. Comme on rapporte que le comité de conciliation, chargé de régler le conflit opposant le Conseil des unions d'employés des Postes au ministère des Postes, aurait fait une proposition unanime concernant les griefs relatifs à la classification, le gouvernement a-t-il reçu cette recommandation ou proposition du comité de conciliation et est-il prêt à l'accepter, puisqu'elle semble pouvoir servir de base au règlement du différend?

[Français]

**L'hon. André Ouellet (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que M. Shime a effectivement remis des notes explicatives à M. Finkelman. Ce document n'a pas encore été rendu public, mais qu'il l'ait été ou non, une première réunion a déjà eu lieu entre les deux parties. Je crois comprendre qu'aujourd'hui même, il y aura à nouveau une rencontre entre les deux parties à la table des négociations. L'honorable député voudra bien comprendre que, dans les circonstances, il est préférable de laisser les deux parties à la table des négociations en venir à une entente sans faire de déclaration publique.

[Traduction]

**M. Lewis:** Je savais que le document se trouvait dans les dossiers de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, mais le ministre n'a pas dit s'il l'avait vu. Je pose donc ma question en présumant qu'il en a eu connaissance et tout en sachant bien qu'il s'agit d'un point à négocier. Le ministre dirait-il si, en acceptant comme il l'a déclaré le rapport du comité de conciliation, il accepte nécessairement aussi cette précision ou cette proposition additionnelle du comité?

[Français]

**L'hon. M. Ouellet:** Je crois comprendre, monsieur l'Orateur, que les remarques visant à éclaircir la situation ont été présentées aux deux parties, que celles-ci ont accepté ces prévisions et qu'elles sont depuis retournées à la table des négociations.